

COMMUNE DE LAMOTHE



**Procès-verbal de la Réunion du Conseil Municipal
Du Jeudi 22 Mai 2025 à 20h00**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux mai à vingt heures,

Le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le 16 Mai 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur JARLIER Alain, Maire.

Présents : M. JARLIER Alain, Maire
M. MATHIEU Alain, MMES PIGNOL Marjorie et ROCHETTE Françoise, adjoints,
MM. ARCHER Stéphane, CORNET Serge, MALIGE Wilfried, PONS Guillaume, et
MMES DENIS-ROUY Marie-Christine et MARCHAUD Isabelle conseillers.

Excusés : Mme BENIGAUD Sophie a donné procuration à M. PONS Guillaume,
M. ZANUTTO William a donné procuration à M JARLIER Alain,
M. VACHELARD Dominique a donné procuration à Mme PIGNOL Marjorie

Absents : MM. BAYET Joël et TEILHOL Michel.

M. MALIGE Wilfried a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR – Réunion du Conseil Municipal n° 2025-03

- 1/ Approbation du PV de la dernière réunion,
- 2/ Validation P.C.S (Plan Communal de Sauvegarde) et D.I.C.Ri.M (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs),
- 3/ Décision sur la proposition donation terrain cadastré section AA n°291 à côté du cimetière route d'Agnat,
- 4/ Choix du nom de l'Ecole suite aux propositions des enfants,
- 5/ Problème d'infiltration des eaux au niveau des caveaux du cimetière route d'Agnat,
- 6/ Informations et questions diverses

Affaire 1
APPROBATION DU PV DE LA DERNIERE REUNION

Le conseil municipal après lecture du dernier P.V. approuve celui-ci.

Affaire 2
VALIDATION P.C.S (Plan Communal de Sauvegarde) ET D.I.C.Ri.M

Exposé : La Commune de Lamothe s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Commune de Sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens.

Ce plan a été élaboré avec le concours de Predict, en concertation avec l'équipe municipale, afin de garantir son efficacité.

A ce jour, ce document est opérationnel et peut être consulté en mairie. Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et de ses décrets d'application.

Le PCS est constitué de plusieurs documents :

- Livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction d'états de la gestion de crise.
- Carte d'actions inondation qui regroupe les actions et l'organisation à mettre en œuvre pour gérer les événements sur la commune.

PROPOSITION : Le rapporteur propose donc au Conseil Municipal de donner un avis favorable au Plan Communal de Sauvegarde.

DECISION : Le conseil municipal après avoir écouté l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré **DECIDE** la proposition du rapporteur.

Résultat du Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 2

Affaire 3
DECISION SUR LA PROPOSITION DONATION TERRAIN

Vu la demande de M. ROCHE Jean-Jacques,

Considérant que le parcelle cadastrée AA n°291 d'une superficie de 366 m², sise route d'Agnat, est libre de toute occupation et peut-être cédée,

Considérant que cette donation est d'un intérêt général (situé à côté du cimetière).

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **DECIDE** d'accepter la donation du terrain cadastré AA n°291 appartenant à M. ROCHE Jean-Jacques.

- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette donation.
- DIT que la présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et publiée conformément aux règles en vigueur.

Résultat du Vote : Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 5

Affaire 4 CHOIX DU NOM DE L'ECOLE SUITE AUX PROPOSITIONS DES ENFANTS
--

Le Conseil municipal,
Vu la nécessité de donner un nom à l'école située 17 rue du valla,
Considérant les propositions recueillies auprès des enfants de l'école,
Considérant l'intérêt de donner à cette école une identité propre porteuse de sens et de valeurs éducatives.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DECIDE de nommer l'école située 17 rue du valla
« ECOLE PUBLIQUE DU CHÂTEAU »
- DIT QUE cette dénomination sera portée sur les panneaux, documents officiels, et communications publiques ;
- AUTORISE M. Le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du Vote :

Ecole publique des trois tilleuls :	3 POUR
Ecole publique du Château :	5 POUR
Ecole publique Louise Michel :	4 POUR
Abstention :	1

Affaire 5 PROBLEME D'INFILTRATION DES EAUX AU NIVEAU DES CAVEAUX DU CIMETIERE ROUTE D'AGNAT

Après en avoir débattu, l'ensemble du Conseil Municipal exprime le souhait de faire procéder à l'assainissement du vieux cimetière.

Dans ce cadre, plusieurs entreprises seront contactées afin d'établir des devis.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Secrétaire de Séance : MALIGE Wilfried

Le Maire : Alain JARLIER